

**Les militant-e-s
d'Action Directe
doivent
être libéré-e-s !**



dossier de presse

collectif alsacien pour la libération
des militant-e-s d'Action Directe

Le 26 février 2005

rendez-vous devant la prison
d'Ensisheim (Haut-Rhin)

à 16h00

contact: ad@lbosal.lautre.net

Mettre fin à l'acharnement

En janvier 1989 et juin 1994, Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron et Georges Cipriani, les quatre militant-e-s de l'organisation Action Directe, ont été condamné-e-s à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une peine de sûreté de dix-huit ans.

Ce jugement a été prononcé par une cour d'assises spéciale, composée de sept magistrats professionnels, c'est à dire sans jury populaire. Chefs d'inculpation : l'assassinat du PDG de la Régie Renault Georges Besse (novembre 1986), du général René Audran, directeur des relations internationales du ministère de la défense (janvier 1985), tentatives d'assassinat sur les personnes du contrôleur général des armées Henri Blandin (juin 1985) et du vice-président du Conseil national du patronat français (CNPF) Guy Brana (avril 1986), enfin attentats contre les locaux d'Interpol et ceux de l'Union de l'Europe occidentale (mai 1986).

Régis Schleicher, quant à lui, condamné en 1984 à une peine de sûreté de 15 ans, est toujours enfermé après 21 ans de détention.

**Le 26 février 2005, après dix-huit ans,
ces militant-e-s ont terminé leur période de sûreté.
Ils doivent être libéré-e-s.**

" Ils " ont laissé Georges durant des années errer sans soins aux confins de la folie.

" Ils " ont atermoyé pendant trois mois avant de consentir à l'hospitalisation de Jean-Marc après qu'on lui a eu détecté un cancer.

" Ils " ont attendu la quatrième perte de connaissance de Joëlle pour daigner l'opérer de métastases au cerveau... " en urgence " !

" Ils " se languissent du troisième accident vasculaire cérébral de Nathalie, pour qu'elle sorte de prison gisante à tout jamais.

Régis Schleicher

LIBERABLES

parce que les peines de sûreté ont été purgées

Ils-elles ont droit à une libération conditionnelle car ils-elles ont tou-te-s effectué leur peine de sûreté. Mais, au regard de ce que subit Régis Schleicher qui devrait être libre depuis déjà 5 ans, le risque est élevé de voir l'Etat poursuivre son acharnement.

En effet, la vengeance qu'inflige l'Etat à ces militant-e-s n'a jamais cessée depuis leur arrestation. A l'image de l'instance qui les a jugé-e-s, c'est un caractère d'exception que l'administration a imposé à leurs conditions de détention. Entièrement livré-e-s à l'arbitraire de l'administration, ils ont connu un quotidien fait de longues et systématiques mises à l'isolement, de fouilles à répétition, de parloirs délivrés au compte-gouttes, de migration régulière vers une autre prison, de courriers sévèrement contrôlés, voire non distribués, de rétention d'informations de presse, ainsi que des perfusions de force aux grèves de la faim. Ces méthodes punitives, sous prétextes sécuritaires, sont des programmes dont on ne peut cacher la finalité morbide d'anéantissement psychique et physique.

Sept ans d'isolement total

Ils ont passé une grande partie de leur peine à l'isolement dans des quartiers spéciaux au sein de la détention, prison dans la prison, véritable torture qui constitue une atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux. Leur sortie d'isolement n'a été le fait que de leur protestation sous forme de très longues grèves de la faim (plus de cent jours).

Aujourd'hui, les quatre d'Action Directe peuvent bénéficier d'une mise en liberté conditionnelle. Seule une mobilisation du "dehors" parviendra à faire cesser cette intolérable injustice et rompre l'acharnement avant qu'il ne soit trop tard....

LIBERABLES

en raison de leur état de santé

Les années d'isolement, les grèves de la faim à répétition, le harcèlement de l'administration, les pressions quotidiennes ont eu des conséquences tragiques sur les individu-e-s.

Joëlle Aubron est atteinte d'un cancer au cerveau. Opérée, elle fut menottée sur son lit d'hôpital pendant dix jours. La mobilisation a obligé, en juin dernier, la Chancellerie à lui faire bénéficier de la loi Kouchner permettant la libération des détenus gravement malades. Handicapée (reconnaissance Cotorep 80%) elle est en liberté restreinte.

Georges Cipriani fut envoyé en 1993 pour cinq semaines à l'hôpital psychiatrique de Villejuif. Avant cela, il avait passé une période prolongée, avec Jean Marc Roullain, dans « l'isolation thérapeutique individuelle et à deux » (Georges 1993) à Fresnes. A Villejuif, on ordonne son isolation totale des autres patients, des visiteurs et de son avocat. Il est traité de force avec des neuroleptiques contre sa volonté expresse et malgré ses protestations. Il est renvoyé à la Section Spéciale après cinq semaines « pour des raisons de sécurité » - dans la cellule-même où il était tombé malade. La répression se durcit une fois de plus après son transfert à la Maison Centrale d'Ensisheim en août 1994 : toutes les visites sont révoquées et doivent faire l'objet de nouvelles demandes - y compris de la part des membres de la famille. Les demandes des amies et amis qu'il souhaite voir ne sont autorisées qu'en 2000. Jusque là, de nombreuses mesures disciplinaires en cellule d'isolation avec interdiction de tout contact sont prises à son égard. Son état de santé s'est fortement dégradé dans cette période. Suite à ces conditions d'incarcération aggravées, il est envoyé à la psychiatrie de la prison de Sarreguemines à la mi-2001. Depuis le fin de 2002, Georges est de nouveau à la Maison Centrale.

Nathalie Ménigon Elle subit les conséquences d'un premier accident vasculaire cérébral survenu en 1996. Les soins et le suivi médical furent tellement dérisoires que le second A.V.C. de 2001 ne sera détecté que plusieurs mois après son déclenchement. Depuis, elle souffre de spasmes à la main et au pied gauches qui limitent gravement son autonomie physique. Mais plus grave est qu'après deux A.V.C., il existe un risque permanent de rechute et Nathalie n'a pas eu d'examen de contrôle (sanguin et imagerie par résonance magnétique) depuis 2002. Ce ne sont là que quelques exemples de la foncière incompatibilité du cadre pénitentiaire avec la grave pathologie dont elle souffre.

Elle s'est vue refuser en décembre le bénéfice de la loi Kouchner et subit un harcèlement quotidien : censure du courrier, limitation des visites et communications téléphoniques, fouilles. Elle a fait appel de la décision de décembre et a mené pendant un mois une grève des plateaux sans obtenir d'amélioration.

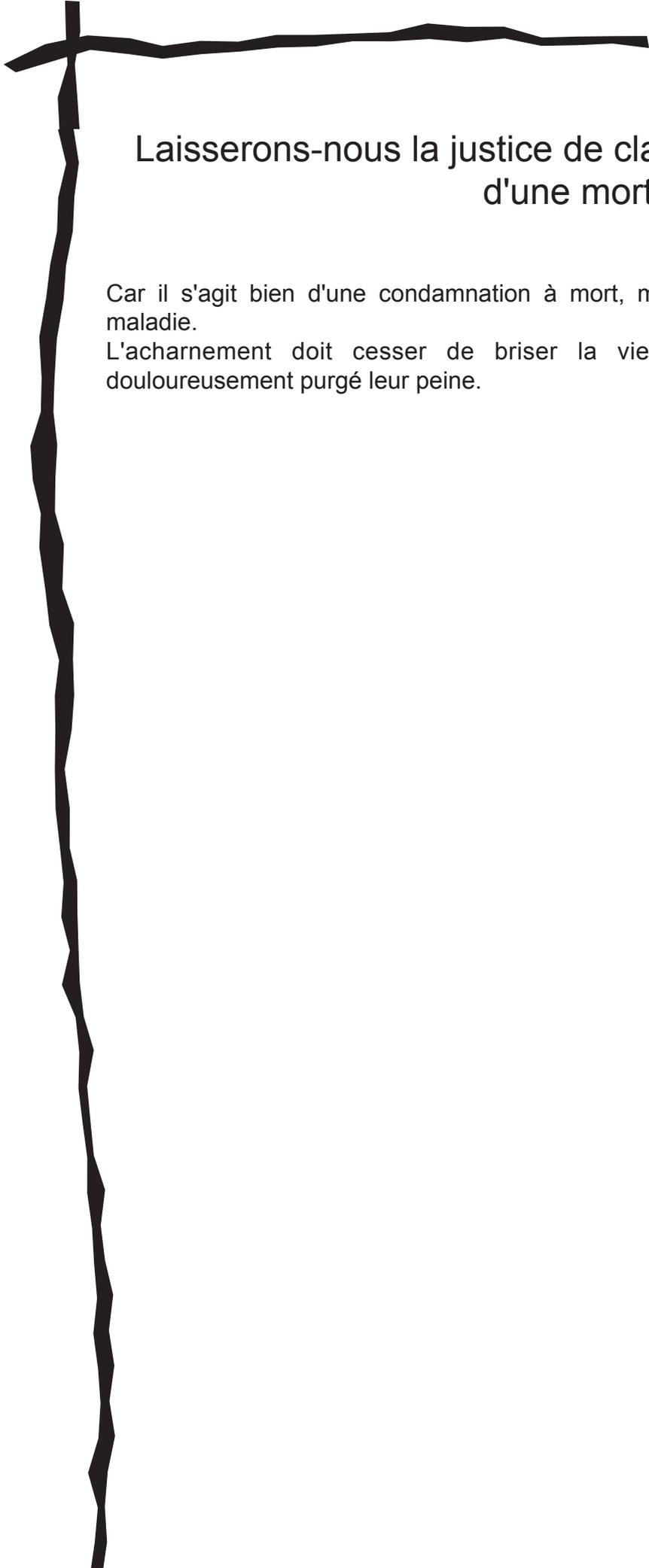
Jean-Marc Roullan : après avoir fait depuis 4 ans le tour des prisons de France, il vient de revenir à Lannemezan . Les médecins n'ont toujours pas trouvé la nature de ses problèmes de santé.

L' état de santé de Nathalie Ménigon est durablement incompatible avec leur maintien en prison.

La loi Kouchner prévoit de sortir de détention les personnes gravement malades. Mais visiblement, cette loi n'a pas la même valeur selon les individu-e-s. Maurice Papon, ministre et préfet, condamné pour crime contre l'humanité, accusé de co-responsabilité dans la déportation de 1680 juifs, sans compter les massacres du 17 octobre 1961 ou de Charonne, a bénéficié de cette loi au regard de ses 93 ans bien qu'il ne soit pas malade.

Alfred Sirven, dirigeant de l'ombre d'Elf responsable des opérations spéciales notamment avec les dictatures africaines, a été également libéré au titre de la loi Kouchner au motif de " risques d'accident vasculaire-cérébral (AVC) ". Nathalie Ménigon, elle, a fait deux AVC avérés, peut-être trois, et elle ne dispose même pas des soins adaptés.

Même chose pour deux autres cols blancs de Elf : **André Tarallo** et **Loïc Le Floch-Prigent**, libérés très rapidement pour raisons de santé autrement moins grave que celles qui concernent les militant-e-s d'Action Directe. Mais ces dernier-e-s n'ont malheureusement pas été commis d'Etat, au contraire, ils-elles en dénonçaient l'arbitraire, l'oppression et l'injustice.



Laisserons-nous la justice de classe écraser ces individu-e-s
d'une mort lente?

Car il s'agit bien d'une condamnation à mort, même si le bourreau a été remplacé par la maladie.

L'acharnement doit cesser de briser la vie de militant-e-s qui ont violemment et douloureusement purgé leur peine.

L'injustice carcérale



□□□□ Nous ne pouvons détacher la situation particulière des quatre militant-e-s d'Action Directe de la situation carcérale générale et des politiques qui la mette en œuvre.

□ □ Ces derniers temps, en conséquence des programmes sécuritaires et répressifs menés par les gouvernements successifs, le nombre de personnes incarcérées n'a cessé d'augmenter, jusqu'à atteindre 63 652 détenu-e-s en juillet 2004 (pour une capacité d'accueil de 50 096). Cette situation insoutenable, une fois médiatisée, a contraint l'Etat à une générosité de façade en libérant par grâce présidentielle quelques milliers de détenu-e-s.

□□□□ Mais la réponse principale de l'Etat est l'extension du parc carcéral. On a même nommé un secrétaire d'Etat à la construction des prisons. Car, l'intensification du recours à la punition à l'encontre des " classes dangereuses " est un objectif pour les tenants de "l'ordre".

Selon que vous serez puissant ou misérable...

La prison enferme les pauvres. Non, pas qu'il y ait que des pauvres en prison, mais leur proportion y est bien plus élevée devant les murs qu'en dehors. Rien de neuf, les choses ont toujours été ainsi du Moyen Age à maintenant. Car la " justice " punit d'abord les petits larcins, cette fameuse petite délinquance, dont l'ampleur téléfabriquée, alimente les discours électoralistes. Il s'agit là d'une justice de classe.

On a d'autant plus de chance de finir derrière les barreaux si on n'a pas travail ; on a d'autant plus de chance d'être relaxé ou de voir sa peine aménagée si on appartient au haut de l'échelle des pouvoirs.

La justice de classe a deux vitesses

Celle qui enferme systématiquement les classes populaires et de plus en plus pour de petits délits, celle qui couvre les politiques répressives et violentes de la police (combien de centaines de personnes sont aujourd'hui enfermées pour des outrages fictifs ou justifiés envers les forces de l'ordre ?)

Et puis, celle qui libère des Maurice Papon, Loïc Le Floch-Prigent, Jean-Christophe Mitterrand ou Alfred Sirven, celle qui fait preuve d'égards de connivence envers les policiers assassins, violeur ou cogneurs, celle qui ne poursuit même pas les hauts responsables impliqués dans des trafics d'armes, des détournements de fonds, des soutiens à des dictatures, etc.

En prison, on meurt

"Au total, la commission d'enquête a pu constater que les conditions de détention dans les maisons d'arrêt étaient souvent indignes d'un pays qui se targue de donner des leçons à l'extérieur dans le domaine des droits de l'homme et qui a été condamné à plusieurs reprises par les instances européennes, justement sourcilleuses en ce domaine." Cette conclusion est issue d'un rapport du Sénat, lequel ne peut être soupçonné de progressisme.



Un suicide tous les trois jours. Sept fois plus qu'en milieu libre.

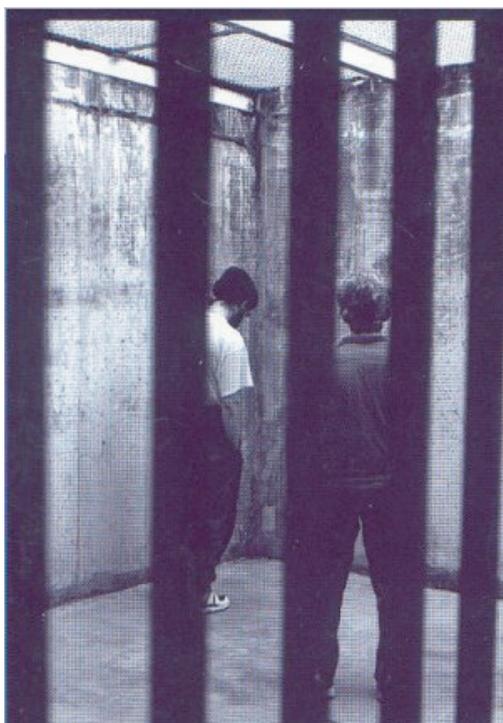
Et aujourd'hui, les services de l'Etat offrent comme solution la construction de nouvelles prisons. Mais "les gestionnaires pénitentiaires savent bien que les rares prisons neuves et aseptisées qui ont pu réaliser ce vieux fantasme carcéral de l'encellulement individuel ont fait monter en flèche le taux de suicides...". Nous ne pouvons ignorer que la cause de ces suicides est la prison elle-même et que, comme pour le cas des militants d'Action Directe, l'abolition de la peine de mort s'est accompagnée de son application officielle.

"nous rappelons que des études psychologiques portant sur la longueur des peines démontrent qu'après 5 ans de détention, un détenu entre dans un processus de rupture avec le système et devient dès lors "irrécupérable pour la société", donc éliminé du système social. Toujours selon les mêmes études, après 10 ans de détention, un détenu est "psychologiquement mort", donc éliminé par le système social et pour lui-même [...] à la logique de mort qui nous est imposée, nous avons choisi la vie et la dignité." Communiqué des détenus de Moulin-Yzeure en août 1996

La prison n'est pas une solution

" la prison ne peut pas manquer de fabriquer des délinquants. Elle en fabrique par le type d'existence qu'elle fait mener aux détenus, qu'on les isole dans des cellules, ou qu'on leur impose un travail inutile, pour lequel ils ne trouveront pas d'emploi ; c'est de toutes façons ne pas songer à l'homme en société "

Michel Foucault



La prison a toujours été présentée comme une solution pour sanctionner et réintégrer. Ça n'a jamais fonctionné. Le taux de récidive qui est déjà très fort s'accroît chaque fois qu'on repasse par la case prison. Une fois engagé-e dans la descente carcérale, la pente ne cesse de s'accroître.

Connaissant le caractère irréalisable de l'utopie carcérale, la fonction de la prison se limite à **surveiller et punir**. Elle apparaît comme un moyen de contrôle et de répression qui concerne pour l'essentiel les classes dangereuses ; "dangereuses" non pas pour la société dans son ensemble, mais dangereuses pour les classes dirigeantes. La prison participe en fin de chaîne à l'entreprise de criminalisation des pauvres.

Georges Cipriani est né en 1950 dans une famille d'ouvriers. A la fin des années 60, il travaillait comme fraiseur dans « l'artillerie » de Renault, un atelier de machine-outils. « Le travail bouffe la vie...Donc, si il existe un besoin réel de dépasser le salariat et de s'abolir comme prolétariat pour se réappropriier du temps, sa propre vie, alors ce besoin et ce savoir viennent bien de ce vécu lui-même où, sans discussions profondes, temps et vie sont écartés d'un geste - le geste auquel contraint la cadence ou la machine elle-même. » Ainsi décrit Georges son vécu de cette époque dans une interview de 2004.

Il combattait comme militant révolutionnaire dans le comité de base de « l'île du Diable » (une partie du siège de Renault à Boulogne-Billancourt) lors de l'assassinat de Pierre Overnay, qui avait, militant communiste lui aussi, distribué des tracts aux portes de l'usine (25 février 1972).

La forte mobilisation, les discussions, les grèves spontanées qui ont suivi l'assassinat furent un tournant pour Georges. Soudain, des décisions importantes devaient être prises, contrairement à la vie impuissante à laquelle il avait été destiné. « Et en ce jour de Février 1972, j'avais comme perspective devant moi encore à peu près, jusqu'à la retraite, 43 ans de pas grand chose à décider. » Métro, boulot, dodo...

Les dix années suivantes que Georges a passé à Francfort furent remplies d'activités multiples : depuis les dernières démonstrations contre la guerre du Vietnam, en passant par le mouvement contre la piste d'envol Ouest à l'aéroport de Francfort et les actions contre les néo-nazis, jusqu'à (entre autres) la lutte pour la survie quotidienne dans une existence précaire. Il lit les situationnistes, Sartre et Hegel, approfondit Marx et d'autres « classiques » et s'occupe de la révolution russe et de la guerre civile espagnole. Il observe l'individualisme et la désorganisation croissants de la nouvelle Gauche en Allemagne Fédérale et son figement dans l'ornière du parti des Verts.

Il retourne en France au début des années 80 et devient membre d'Action Directe. « On ne se réalise que dans la décision de s'abolir de sa condition. » dit Georges en 2004.

Et, quant aux conditions de sa décision d'alors : « Bien que d'ici, la prison, avec le système cellulaire individuel 24 heures sur 24, l'enfermement et pour ainsi dire le vécu d'une prise de corps avec l'arrestation, il me soit aujourd'hui difficile d'appréhender encore ce que sont individualisme et individualisation - si je me rappelle ce que ces termes recouvrent et ce que cela signifie comme combat conditionné contre le négatif de ces aspects et leurs expressions, telles que l'inconstance et l'inconséquence, dérive et louvoiements, recherche et besoin de présence autre, l'étroitesse renouvelée des couples et besoin de possession, flirts, fixation amoureuse, ennui et spleen, la souffrance et le revenu stéréotypé du quotidien, alors ce combat, je pense dire, fut moteur dans le parcours qui me fit rejoindre A. D. et la volonté, le désir et la décision par la connaître, vivre et partager une collectivité, la tisser - bref, de découvrir dans la pratique ce que peut signifier s'organiser concrètement et quitter ainsi les gardes-fou de l'individualisme. Des lendemains assurés. »

Il était donc combattant d'Action Directe depuis cette époque et fut arrêté en 1987 avec Joëlle Aubron, Jean-Marc Rouillan et Nathalie Menigon.

Depuis leur arrestation en 1987, Georges Cipriani, Joëlle Aubron, Jean-Marc Rouillan et Nathalie Menigon comme tout aussi Régis Schleicher ont subi plusieurs régimes d'isolation, tel que l'isolation totale / déprivation sensorielle. Ces conditions d'incarcération ont été qualifiées en 1988 par le ministre de la Justice français (Pierre Arpaillange) lui-même comme « torture blanche ». Pour protester contre ces conditions d'incarcération, ils ont mené en commun trois grandes grèves de la faim. Les conditions d'isolation ont été cependant maintenues sous des formes plus ou moins dissimulées.